

CM2026027



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
**COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

REÇU LE :  
28 AVR. 2026  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE CÉRET

---

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**CM2026027**  
**Séance du 23 avril 2026**

---

**Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à vingt heures,**

le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), régulièrement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Maire.

**PRESENTS (22) :** Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Nadine BONAFE, José BELTRI, Faustine DESCHAMPS, Marc SUNER, Belinda BEAUSAERT, Thierry BOUYSSOU, Florence BOUSCATEL, David THOMAS, Sophie FERTON, Guillaume CHAMPROY, Bruno ORMENO, Julie DAYDE, Laetitia SANSON, Julie BONINO, Vanessa LAMAS, Grégoire JONQUERES D'ORIOLO, Jean-Christophe DELMER, Gilles ALBERTY, Jacques ROCHER.

**REPRESENTES (1) :** Laure VUILLEMIN (procuration à Jean-Christophe DELMER).

**ABSENTS (0) :** /

---

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 22	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 01
VOTANTS : 23	POUR : 23	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

---

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Guillaume CHAMPROY

---

**OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

---

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,**

**Vu** l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil Municipal élit son Président pour le vote du compte financier unique (CFU) ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,**

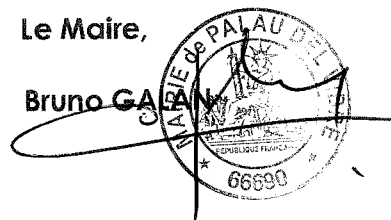
- **D'ELIRE** Françoise DARCHE, première Adjointe au Maire, Présidente de séance pour le débat et le vote du compte financier unique 2025 du Budget Principal ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 23 avril 2026,

Le Maire,

Bruno GALEAN



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).*

**REÇU LE :**

**28 AVR. 2026**

**SOUS-PRÉFECTURE  
DE CÉRET**

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en Préfecture  
et publication en ligne le :  
Identifiant de télétransmission :